

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : FB/Bx/bx-171/08-02-27-demCrp-entrée
N/Réf. : gm/bxl2.312/s.430
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Musée de l'Armée. Réaménagement de l'entrée principale. Avis de principe.
Dossier traité par Fr. Boelens.

En réponse à votre demande du 15 février 2008 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mars 2008, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande porte sur un avant-projet de réaménagement de l'entrée du Musée de l'Armée. Ce projet semble être entièrement indépendant de celui qui vise à réorganiser l'ensemble du musée et le déplacement de son entrée principale vers la grande halle de l'aviation, sur lequel la CRMS a également déjà formulé plusieurs avis de principe.

L'actuelle entrée est contemporaine de l'ouverture du Musée de l'Armée en 1923. Elle est située dans l'Arcade et signalée depuis la grande esplanade par la présence de canons. L'entrée se situe 5 marches plus haut que l'esplanade et, à l'intérieur, l'espace d'accueil et les salles du Musée se trouvent en contrebas de 6 marches. L'entrée est marquée par une succession de doubles portes, à savoir une porte métallique ajourée et deux doubles portes en chêne qui constituent un bel ensemble. L'escalier en pierre bleue qui descend vers l'intérieur de la salle d'accueil est flanqué de deux massifs en pierre bleue sur lesquels se trouvent deux petits canons.

L'espace d'accueil actuel présente, d'une part, une série d'éléments anciens, datant de l'origine et, d'autre part, des aménagements et des éléments de mobiliers plus récents. L'ensemble présente actuellement un aspect désordonné, peu fonctionnel et peu convivial. L'aménagement existant ne met pas en valeur les qualités spatiales de la salle d'accueil, ni des passages vers les salles du Musée.

La Commission comprend, dès lors, que la direction du Musée souhaite améliorer cette situation et réaliser un accueil plus agréable et pratique. Elle estime toutefois que plusieurs approches pour aboutir à un aménagement plus adéquat semblent possibles. Si l'objectif est de réaliser cet aménagement à court terme et sans conséquences importantes sur l'aménagement du reste du musée, le nouvel aménagement devrait être réalisé en intervenant essentiellement sur les éléments n'ayant pas un intérêt patrimonial, en améliorant la qualité et la localisation du mobilier, ainsi que la lisibilité de l'espace d'accueil et sa relation avec le reste du musée. Dans ce scénario, tout devrait cependant être mis en oeuvre pour conserver et protéger les éléments qui appartiennent à l'aménagement d'origine ou qui présentent un intérêt patrimonial. Par contre, si l'objectif est d'intégrer la nouvelle entrée dans une réflexion globale sur l'aménagement de l'ensemble du musée, le projet nécessiterait une étude plus approfondie et aboutirait à un projet beaucoup plus ambitieux (par ex. en restituant la logique distributive qui est actuellement bouleversée). Rien n'empêche toutefois de réaliser le premier objectif sans hypothéquer le deuxième et d'entamer donc -parallèlement à la réalisation de l'aménagement provisoire de l'entrée- la réflexion plus globale. **La CRMS plaide pour cette manière de procéder et d'améliorer dès lors dans l'immédiat l'aménagement de l'entrée existante sans mettre en oeuvre d'importants travaux qui pourrait hypothéquer la réflexion sur l'ensemble du Musée et sans porter atteinte à des éléments présentant un intérêt.** Dans ce cadre, elle émet les remarques et recommandations suivantes sur les propositions formulées dans la présente demande d'avis de principe.

- **La CRMS estime qu'il y a lieu, dans un premier temps, d'identifier clairement tous les éléments qui appartiennent à l'architecture et à l'aménagement d'origine ou qui présentent un intérêt et devraient, dès lors, être conservés et intégrés dans le nouvel aménagement.** Il s'agit, entre autre, de l'ensemble des portes d'entrée et de l'escalier, le carrelage de sol, la colonne métallique qui soutient deux portiques ainsi que les lanterneaux. Dans la mesure du possible, ces éléments devraient également être restaurés et retrouver leur aspect d'origine sur base d'études préalables, telles que des études stratigraphiques, comme préconisé dans le rapport de la DMS. La Commission estime toutefois que de telles études pourraient également être menées parallèlement à la réalisation du nouvel aménagement ou faire partie de la réflexion plus globale mentionnée plus haut. En tout état de cause, le nouvel aménagement ne pourrait pas hypothéquer ces études et les possibilités de revenir à la situation d'origine. Dans ce cadre, la Commission encourage évidemment la proposition de la DMS prendre en charge une partie des études préalables (notamment une analyse des vernis des portes d'entrée et des études stratigraphiques)

- L'ensemble constitué par les trois doubles portes devrait être conservé. **La Commission s'oppose donc au remplacement de la seconde porte battante existante en bois par une nouvelle porte coulissante en verre.** Elle estime que l'enfilade des trois doubles portes doit être conservée dans sa configuration existante.

- Le revêtement de sol existant, à savoir un carrelage en terre cuite jaune devrait être conservé et réparé aux endroits où c'est nécessaire (notamment suite au déplacement des canons). La Commission ne souscrit donc pas à la mise en oeuvre d'un nouveau sol coulé en époxy ou à la pose d'un parquet flottant.

- Actuellement l'entrée PMR se fait via la halle de l'aviation. Si ce système semble bien fonctionner, il s'avère toutefois qu'il n'est pas emprunté par les familles avec poussettes. Afin d'améliorer cette situation, le projet propose d'aménager des dispositifs afin de pouvoir utiliser la même entrée pour tous les visiteurs. Considérant les différences de niveau, ceci implique

l'installation de deux rampes, une sous forme d'une surface inclinée métallique à poser sur les escaliers extérieurs et une rampe située à l'intérieur, perpendiculairement à l'escalier et aboutissant à un des massifs en pierre bleue jouxtant l'escalier. **La CRMS estime qu'il s'agit de deux interventions importantes qui modifieraient l'aspect de l'entrée et touchent à des éléments d'origine. Elle demande, dès lors, de présenter plus de détails sur l'impact de ces nouveaux dispositifs, qui devraient être les plus discrets possibles et réversibles.** Pour ce qui concerne la rampe intérieure, la CRMS s'interroge sur le passage entre l'escalier et cette nouvelle rampe via le massif en pierre bleue et l'impact sur ces éléments. **Elle demande d'examiner la possibilité d'installer plutôt un petit élévateur qui serait moins encombrant que le plan incliné en deux parties, proposé dans la présente esquisse.**

- Certains éléments devraient encore être mieux identifiés et documentés pour vérifier s'ils faisaient partie de l'aménagement d'origine ou pas (p.ex. l'ancien panneau d'affichage, les anciens éléments d'éclairage du sas, les cloisons en planchettes). Pour ce qui concerne les cloisons en planchettes, leur aspect pourrait peut-être tout simplement être amélioré en les repeignant dans une teinte neutre, adaptée au reste du nouvel aménagement (et éventuellement aux résultats des études stratigraphiques).

La Commission souscrit à l'enlèvement des panneaux posés dans les baies d'accès aux salles et à la boutique, ce qui permettra de retrouver une plus grande cohérence entre ces deux accès. Elle s'interroge toutefois sur le modèles des nouvelles portes à placer dans ces baies qui devrait s'intégrer harmonieusement dans la salle (et éventuellement s'inspirer de modèles anciens si ceux-ci peuvent être documentés) et en même temps constituer une interface adéquate entre l'entrée et le reste du musée.

- Parmi les structures et les éléments récents présentant peu d'intérêt et dont rien ne s'oppose à l'enlèvement, on peut, entre autre, citer la vieille armature TL dans le sas d'entrée, les structures d'exposition (dont certains cachent des installations techniques), ainsi que les éléments de mobilier existants tels que le comptoir, les tourniquets, etc. **Ce mobilier devrait être remplacé par un nouveau mobilier de qualité, s'intégrant et mettant en valeur l'espace.**

Selon la réflexion développée ci-dessus à propos de l'étude globale de l'organisation du musée, la Commission estime que **l'accent doit être mis sur l'utilisation d'éléments « mobiles » ; de nouveaux éléments fixes et encombrants, tels que de nouveaux cloisonnement, devraient être évités.** Dans ce cadre, elle demande de poursuivre l'étude sur le système de contrôle « entrée-sortie » qui devrait être intégré à l'entrée de manière à nécessiter le moins possible de nouveaux éléments et de cloisons fixes. Dans ce même objectif, elle recommande d'intégrer le rangement des bagages dans le vestiaire plutôt que dans la salle même. Pour ce qui concerne le nouveau comptoir et vu que l'implantation du comptoir existant est peu adéquate, il y a lieu d'implanter le nouveau dispositif de manière à ce qu'il n'obture pas la lisibilité de l'espace et des accès vers les salles comme cela risque d'être le cas dans le présent projet. Ainsi, le fait qu'un mur d'armoires serait adossé au nouveau comptoir, implanté centralement, risque d'obturer les vues sur les accès aux salles. Il y a donc lieu de vérifier si le comptoir ne devrait pas être davantage reculer et d'éviter le placement du mur d'armoires derrière ce dispositif.

La Commission demande également de préciser quelles sont les installations techniques qui sont actuellement cachées par des structures que l'on souhaite enlever et comment celles-ci vont être traitées dans le futur aménagement.

- L'éclairage de la salle d'entrée devrait être étudié tout en tirant partie de la présence des lanternes et de leur remise en valeur (l'enlèvement des éléments encombrants tels que les treillis) pour améliorer l'apport en lumière naturelle. Le nouvel éclairage devrait également

tenir compte des qualités architecturales et des éléments de la structure originelle qu'il pourrait souligner.

- La Commission ne s'oppose pas au déplacement des canons et autres éléments de la collection pour autant qu'ils retrouvent un nouvel emplacement valorisant et s'intègre dans la logique muséale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président